



Compte rendu des audiences dans le cadre du protocole de discussion

Participants :

MEN : Ghislaine MATRINGE, DE
Catherine DANEYROLE, DE
Pierre-Yves DUWOYE, SG
Jean-Louis NEMBRINI, DGESCO
René MACRON, DGESCO
Henri RIBIERAS, DAF

SI.EN : Evelyne ROQUES
Michel VOLCKCRICK
Patrick ROUMAGNAC

Les rencontres ont été l'occasion d'échanges directs et clairs qui ont permis d'aborder à la fois la nécessaire revalorisation de nos carrières et l'amélioration de nos conditions de travail mais aussi de préciser quelques axes en ce qui concerne nos missions. Elles se sont achevées le 9 juillet et un relevé de conclusions sera établi par l'administration qui nous le transmettra au cours de la semaine prochaine. Celui-ci sera immédiatement affiché sur le site. Une nouvelle rencontre est programmée avec le Cabinet le 25 août. A l'issue de celle-ci un protocole d'accord définitif sera rédigé et nous le soumettrons à l'avis des syndiqués avant signature éventuelle.

1. Revalorisation des carrières

Nous avons tout d'abord insisté sur le fait que nous constituons un seul corps et que nous entendions bien que les avancées que nous pourrions obtenir dans le cadre de ce protocole concerne toutes les spécialités d'IEN. Nos interlocuteurs nous ont rassurés sur leurs intentions en ce domaine, insistant sur le fait que les IEN du second degré seraient susceptibles de bénéficier d'une éventuelle augmentation de l'ICA qui pourrait être envisagée pour les IA-IPR, mais que par ailleurs ils tireraient bien évidemment profit de toute évolution dans la gestion des carrières des IEN.

Plusieurs pistes ont été explorées et devraient faire l'objet de propositions concrètes qui pourraient être mises en œuvre très rapidement (dès septembre pour ce qui relève de l'indemnitaire et en janvier pour ce qui toucherait aux promotions). Nos interlocuteurs ont insisté sur leur souhait de ne pas faire de promesses « démagogiques » qu'ils ne seraient pas en mesure de tenir faute d'accord imaginable avec la Fonction publique et Bercy. Pour notre part, nous avons soutenu que les mesures proposées devraient se traduire par une amélioration significative des carrières et des conditions de travail de tous les inspecteurs.

Il est bien sûr évident que les propositions qui sont actuellement évoquées ne permettront pas de satisfaire la totalité de nos revendications. Cependant il eût été stupide de rejeter ce qui nous a été présenté au cours de cette phase de discussions au motif que cela ne recouvre pas l'intégralité de ce qui nous semble pourtant légitime. Nous aurons à l'apprécier une fois la

proposition finalisée, et c'est sur la base de cette proposition que les syndiqués pourront se prononcer sur le rejet ou l'acceptation du protocole de revalorisation. Il est d'ores et déjà clair que nos demandes relatives à la transformation de nos indemnités en points de bonification indiciaire ainsi que la refonte globale de notre grille indiciaire ne seront pas satisfaites dans l'immédiat. Ceci ne signifie pas que nos interlocuteurs les rejettent par principe, mais ils nous affirment qu'ils n'ont aucune chance de les faire aboutir à courte échéance. Il nous appartiendra donc, quelle que soit l'issue de la consultation, de poursuivre le combat syndical pour continuer à porter ces revendications.

Les avancées financières susceptibles d'être obtenues seront précisées dans le relevé de conclusions, cependant elles se situent dans les registres suivants :

- reclassement plus précoce dans le corps (en fin de première année, voire en début de formation) ;
- réduction de la durée d'échelon pour les passages du 7^e au 8^e, du 8^e au 9^e et du 9^e au 10^e de la classe normale ;
- augmentation du ratio « promus/promouvables » pour faciliter les accès à la hors-classe
- revalorisation de l'indemnité de circonscription susceptible de se traduire pour tous les IEN par une augmentation moyenne de quelque 120 euros par mois

Tous ces éléments restent encore en discussion et nous nous attacherons bien sûr à les faire progresser avant la rédaction du projet d'accord final qui sera soumis à l'avis des syndiqués !

2. Conditions de travail

C'est évidemment la question des frais de déplacement qui est ici essentielle. Nous avons affirmé que le montant qui nous était actuellement accordé était de trois à quatre fois inférieur à ce dont nous aurions besoin pour fonctionner de manière satisfaisante. Après avoir évoqué quelques pistes, le ministère reconnaît aujourd'hui qu'il bute sur des obstacles techniques. Nos interlocuteurs sont toutefois conscients du problème et continuent à rechercher activement une manière de le résoudre. Nous maintiendrons la pression en ce domaine et avons affirmé que, si ce point n'était pas résolu, nous mettrions en place une action visant à préserver le pouvoir d'achat de nos collègues.

Plusieurs autres points relatifs à nos conditions de travail (et tout particulièrement à l'empilage des tâches que nous subissons tous) ont été évoqués dans le cadre de nos missions. C'est pour l'instant dans le premier degré que la future définition de nos missions intègre le mieux cette exigence ; l'effort de clarification réalisé devra être poursuivi dans les autres spécialités d'inspection.

3. Missions des IEN du premier degré

Nos interlocuteurs ont rappelé les attentes du ministre en matière d'évaluation des acquis des élèves et d'accompagnement des équipes pédagogiques par les inspecteurs. L'amélioration sensible des résultats des élèves en difficulté est affichée comme la priorité à atteindre.

Nous avons insisté sur le fait que quelle que soit notre bonne volonté en l'affaire, nous serions dans l'incapacité de faire preuve de l'efficacité attendue par le ministre tant que nous continuerions à devoir remplir des tâches souvent hétéroclites et de faible pertinence qui nous sont généreusement dévolues par nos supérieurs hiérarchiques.

De premières pistes ont été tracées pour alléger ces tâches et recentrer l'action des IEN sur l'objectif exclusif de l'amélioration de l'efficacité du système éducatif au niveau du premier degré. Nous avons aussi insisté sur la capacité d'initiative que supposait cette démarche ainsi que sur les moyens indispensables à sa mise en œuvre.

La question de l'évaluation des inspecteurs a aussi permis de pointer son caractère trop souvent « infantilisant », élément auquel nos interlocuteurs se sont montrés particulièrement sensibles.

Au bout du compte, nous avons demandé que les évolutions envisagées soient clairement actées dans le cadre d'une circulaire ; cette demande a été prise en considération et nous veillerons à ce que le relevé de conclusions reprenne cette exigence.

Pour le Bureau National
Patrick ROUMAGNAC
Secrétaire général

Le 10 juillet 2008